



Société de l'Inclusion Économique et Sociale (SIES)

Comment établir un Réseau d'Inclusion Communautaire (RIC)

Comment établir un Réseau d'Inclusion Communautaire

Table des matières

- A – Introduction
- B – Qu'est-ce qu'un réseau d'inclusion communautaire?
- C – Marche à suivre pour établir un RIC dans votre région
- D – Informations additionnelles
- E – Coordonnées de l'équipe de la SIES
- F – Ressources

Annexes

- Annexe A : Limites régionales des RIC de la SIES (Sud, Centre et Nord)
- Annexe B : Critères de reconnaissance
- Annexe C : Formulaire de demande en vue de devenir un RIC



A – Introduction



Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick a été conçu sur une période de deux ans au moyen d'un processus de concertation fondé sur un vaste engagement public et une représentation du secteur privé, des organismes sans but lucratif, des gouvernements et des personnes ayant connu la pauvreté. ***Ensemble pour vaincre la pauvreté*** décrit les mesures à prendre pour réduire la pauvreté et promouvoir l'inclusion socioéconomique dans l'ensemble de la province.

La **Société de l'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (SIES)** a été établie en tant qu'organisme indépendant du gouvernement afin de guider, d'appuyer et de surveiller la mise en œuvre du plan. Les membres de son conseil d'administration représentent tous les secteurs et seront responsables des interventions de la société.

Ensemble pour vaincre la pauvreté reconnaît qu'il faut une collaboration entre tous les secteurs, ainsi qu'un partage des ressources et des responsabilités, si l'on espère remédier de façon efficace aux problèmes associés à la pauvreté. Cette approche exige une infrastructure qui permet à tous les groupes et citoyens de travailler ensemble sur le plancher des vaches. Il nous faut un mécanisme qui permet aux membres des collectivités de se réunir, de déterminer leurs priorités, d'obtenir des ressources et de prendre des mesures concrètes pour régler les questions qui les préoccupent. Ce mécanisme, c'est le **réseau d'inclusion communautaire (RIC)**.

L'une des principales tâches de la SIES consiste à appuyer la création de réseaux d'inclusion communautaire pour répondre aux besoins des régions. Douze régions ont été circonscrites pour ces réseaux (voir l'annexe A). Chaque région créera son propre RIC avec l'aide de l'équipe de la SIES. Celle-ci fournira également une certaine aide financière.

Certaines régions possèdent déjà la structure nécessaire pour établir un RIC, d'autres non. Les membres de l'équipe de la SIES seront disponibles pour aider les régions à mettre sur pied leur réseau, qu'il s'agisse de renforcer la capacité ou de faciliter le processus de développement initial ou avancé. Nous reconnaissons que certaines régions auront leur RIC avant d'autres, mais sachez que chaque région aura la possibilité d'en établir un et l'aide requise pour le faire.

Nous vous remercions de prendre le temps de lire ce document et nous espérons que vous appuierez ce plan en manifestant votre intérêt à devenir un réseau d'inclusion communautaire.

B – Qu'est-ce qu'un réseau d'inclusion communautaire?

Un réseau d'inclusion communautaire est une organisation mis sur pied au moyen d'un processus de concertation régionale. Ses membres sont des organismes et des personnes qui représentent tous les secteurs et qui souhaitent promouvoir l'inclusion socioéconomique. Ces parties intéressées seront invitées à travailler ensemble pour établir le RIC, déterminer les problèmes et les priorités de la région et mettre en œuvre des initiatives pour y remédier.

C – Marche à suivre pour établir un RIC dans votre région

La province est divisée en 12 régions (voir l'annexe A). Pour présenter une demande en vue de devenir un RIC, vous devez réunir des organismes et des personnes pour qui la réduction de la pauvreté et l'inclusion socioéconomique représentent des buts et des intérêts. Une fois votre groupe établi, vous devrez préparer un plan comprenant les éléments ci-dessous afin de présenter une demande en vue de devenir le RIC de votre région.

- Dressez la liste des personnes et des organismes représentés par votre RIC, indiquez l'endroit où ils se trouvent dans votre région et précisez lesquels d'entre eux formeront la structure de gouvernance du réseau.
- Démontrez que la collectivité appuie la nomination de votre groupe en tant que RIC régional en fournissant deux lettres d'appui provenant d'organismes qui sont convaincus que votre groupe est en mesure de faciliter la création du RIC. Ces lettres doivent montrer que vous êtes reconnus dans votre région et que vous avez la capacité de mener le processus à bonne fin.
- Démontrez que votre groupe possède les ressources financières et bénévoles requises ou qu'il est en mesure de mettre à contribution celles de votre région.
- Indiquez que votre groupe peut répondre aux besoins linguistiques des deux communautés linguistiques officielles de votre région.
- Démontrez que votre groupe est en mesure d'assurer la gestion financière du réseau.

Pour connaître la liste détaillée des critères, veuillez consulter l'annexe B (Critères de reconnaissance).

Lorsque vous préparez ce plan, n'oubliez pas que vous devrez montrer que les mesures proposées dans votre plan régional tiendront compte des besoins de la région en matière de réduction de la pauvreté. Aussi, le plan régional doit être conforme aux objectifs de réduction de la pauvreté établis dans *Ensemble pour vaincre la pauvreté*.

La date limite pour présenter une demande en vue de devenir un RIC est le 22 décembre 2010 à 16 h.

D – Informations additionnelles

Quelle est la marche à suivre pour présenter une demande en vue de devenir un RIC?

Si votre groupe est prêt à présenter une demande en vue de devenir un RIC, veuillez soumettre vos renseignements en utilisant le formulaire de demande qui se trouve à l'annexe C. N'hésitez pas à y ajouter des informations additionnelles au besoin et à y annexer des documents d'appui.

Notre groupe aimerait présenter une demande en vue de devenir un RIC, mais nous ne pouvons pas la préparer avant le 22 décembre. Que devons-nous faire?

S'il est impossible pour votre groupe de réunir les renseignements requis avant la date limite, mais que vous souhaitez tout de même obtenir un RIC pour votre région, veuillez communiquer avec l'équipe de la SIES pour obtenir de l'aide. Si votre groupe détermine qu'il ne sera pas prêt pour la date limite, vous devez présenter une lettre à la SIES, au plus tard le 22 décembre, pour manifester votre intérêt.

Notre groupe aimerait devenir un RIC, mais nous avons besoin d'aide pour nous organiser.

L'équipe de la SIES peut vous aider à remplir une demande. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Notre groupe doit-il être constitué en corporation?

Puisque le RIC recevra et déboursera des fonds, il doit être incorporer. Il y a deux façons de faire. Premièrement, le groupe pourrait choisir un organisme membre déjà constitué en corporation pour présenter une demande en son nom. Si la demande est approuvée par le conseil d'administration de la SIES, cet organisme administrera le RIC au nom du reste du groupe. Deuxièmement, le groupe pourrait s'incorporer en société, en tant que nouvel organisme, afin de devenir le RIC. Le choix entre ces deux possibilités revient au groupe, mais l'équipe de la SIES peut vous aider à prendre la décision.

Notre groupe aimerait devenir un RIC, mais nous avons besoin d'une aide financière pour préparer la lettre d'intérêt ou la demande.

Les groupes auront accès à une aide financière qu'après avoir été sélectionnés comme RIC pour leur région. L'équipe de la SIES est toutefois disponible pour aider les groupes à préparer leur demande sans frais.

Nous sommes intéressés par cette possibilité, mais nous souhaitons en savoir plus sur Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick. Où puis-je trouver l'information?

Le plan et les documents d'appui sont énumérés dans la section F (Ressources) du présent document.

Prévoit-on nommer plus d'un RIC par région?

Un seul RIC sera approuvé pour chaque région. Si plus d'un groupe présente une demande ou manifeste un intérêt (lettre) en vue de devenir un RIC, l'équipe de la SIES les aidera à décider comment procéder de façon concertée.

Comment les RIC seront-ils choisis?

Le conseil ou un comité désigné de la Société de l'inclusion économique et sociale étudiera toutes les demandes et approuvera un réseau d'inclusion communautaire pour chaque région. En fixant son choix, le conseil se concentrera sur les besoins de la région et déterminera si le plan proposé par le réseau d'inclusion communautaire permet de répondre à ces besoins. Si le conseil reçoit plus d'une demande par région, il pourrait demander aux candidats d'envisager de travailler ensemble pour préparer un plan régional global.

Offre-t-on une aide financière aux groupes après qu'ils ont été nommés RIC de leur région?

Une fois le réseau d'inclusion communautaire approuvé, la SIES fournira une contribution financière initiale pour l'aider à préparer un plan régional détaillé. Des renseignements précis sur les dépenses couvertes par cette aide financière seront fournis aux RIC approuvés. L'équipe de la SIES aidera les réseaux à préparer leur plan régional détaillé.

Quelles sont les exigences du plan régional?

Le plan régional détaillé devrait être préparé à l'aide d'un processus inclusif, c'est-à-dire des commentaires de tous les membres du RIC. Le plan doit :

- * démontrer les besoins régionaux de la communauté. Veuillez inclure des données socioéconomiques et des commentaires des membres de la communauté pour justifier ces besoins;
- * préciser des buts et des objectifs qui visent la réduction de la pauvreté et répondent aux besoins régionaux manifestés. Ces buts et objectifs doivent correspondre aux objectifs de réduction de la pauvreté établis dans *Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*;
- * décrire les mesures qui seront prises pour rencontrer les objectifs régionaux. Chaque mesure devrait comprendre un budget, des échéances et une description du territoire visé. Ensemble, ces mesures devraient montrer que le plan proposé tiendra compte des besoins de l'ensemble de la région géographique dans laquelle œuvre le réseau d'inclusion communautaire;
- * démontrez la capacité du réseau d'inclusion communautaire à chercher et à obtenir des ressources dans la communauté, notamment des organismes partenaires pour assumer des tâches administratives ou organisationnelles, des ressources en nature (ex. : main-d'œuvre bénévole) et des ressources financières (y compris des dons).

Une fois le plan régional présenté, quelle est l'étape suivante?

Lorsque le plan régional détaillé aura été approuvé, le RIC recevra des contributions financières de la SIES pour l'aider à mettre en œuvre les mesures décrites dans le plan. Le plan détaillé peut prévoir la mise en œuvre des mesures par le réseau lui-même ou par d'autres partenaires communautaires.

Les RIC devront-ils présenter des rapports?

Chaque RIC devra présenter un rapport annuel à la SIES pour faire le point sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs du plan régional et décrire comment les fonds reçus durant l'année financière précédente ont été utilisés. Les réseaux d'inclusion communautaire devront mettre leur plan régional à jour tous les deux ans.

E – Coordonnées de l'équipe de la SIES

Société de l'inclusion économique et sociale
703, rue Brunswick, Maison Scovil
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) EB3 5H1
Tél. : 506-453-5973 (français) / 506-453-5979 (anglais)
Télec. : 506-444-2978
esic-sies@gnb.ca
www.gnb.ca/pauvreté

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous,
nous sommes là pour vous aider à réussir.

F – Ressources

Loi sur l'inclusion économique et sociale – Projet de loi 39
Règlement du Nouveau-Brunswick 2010-137 pris en vertu de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* (D.C. 2010 – 461)
Ensemble pour vaincre la pauvreté : Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick
<http://www.gnb.ca/0017/index-f.asp> - Développement Social
<http://www.gnb.ca/pauvreté> - SIES

ANNEXE A

LIMITES RÉGIONALES DES RIC DE LA SIES (PAR COLLECTIVITÉ)

La SIES a divisé la province en 12 RIC, qui sont ensuite regroupés en trois régions précises, à savoir le sud, le centre et le nord. Un membre de l'équipe de la SIES sera à la disposition de chaque région. (Pour connaître la répartition des régions par comté, consultez le Règlement du Nouveau-Brunswick 2010-137.)

SUD

RÉGION 1* Grand Moncton / comté de Westmorland / comté d'Albert	RÉGION 2* Grand Saint John / Sussex / Queens East / Kings East	RÉGION 8* Comté de Charlotte	RÉGION 11* Comté de Kent
Alma	Brunswick	Blacks Harbour	Acadieville
Beaubassin East	Cambridge-Narrows	Campobello	Bouctouche
Botsford	Cardwell	Clarendon	Première Nation de Bouctouche
Cap-Pelé	Grand Bay-Westfield	Dufferin	Carleton
Coverdale	Greenwich	Dumbarton	Dundas
Dieppe	Hammond	Grand Manan	Première Nation d'Elsipogtog
Dorchester	Hampstead	Pennfield	Harcourt
Elgin	Hampton	Saint Andrews	Huskisson
Première Nation de Fort Folly	Havelock	Saint Croix	Première Nation d'Indian Island
Harvey	Johnston	Saint David	Rexton
Hillsborough	Kars	Saint George	Richibucto
Hopewell	Kingston	Saint James	Saint Mary
Memramcook	Lepreau	Saint Patrick	Saint-Antoine
Moncton	Musquash	Saint Stephen	Saint-Charles
Petitcodiac	Norton	St. George	Saint-Louis
Port Elgin	Petersville	St. Stephen	Saint-Louis de Kent
Riverside-Albert	Quispamsis	West Isles	Weldford
Riverview	Rothsay		Wellington
Sackville	Saint John		
	Saint Martins		
	Simonds		
	Springfield		
	St. Martins		
	Studholm		
	Sussex		
	Sussex Corner		
	Upham		
	Waterford		
	Westfield		
	Wickham		

* La liste n'est pas exhaustive, elle peut inclure d'autres collectivités non énumérées se trouvant dans chacune des 12 régions.

CENTRE

RÉGION 3*	RÉGION 7*	RÉGION 9*	RÉGION 10*
Fredericton / York South / Tracy / Oromocto / Gagetown / comté de Sunbury / Queens North / Minto / Chipman	Miramichi et les environs	Harvey - McAdam - Nackawic - York South / Stanley / Doaktown	Comté de Carleton / comté de Victoria
Blissville	Alnwick	Blissfield	Aberdeen
Burton	Blackville	Bright	Andover
Cambridge	Chatham	Canterbury	Aroostook
Canning	Derby	Doaktown	Bath
Chipman	Première Nation d'Eel Ground	Douglas	Brighton
Première Nation de St Mary's (Devon 30)	Glenelg	Dumfries	Bristol
Fredericton	Hardwicke	Harvey	Centreville
Fredericton Junction	Miramichi	Ludlow	Denmark
Gagetown	Neguac	Manners Sutton	Florenceville
Gladstone	Nelson	McAdam	Gordon
Kingsclear	Newcastle	Meductic	Hartland
Première Nation de Kingsclear	Northesk	Millville	Kent
Lincoln	Première Nation de Metepenagiag	Nackawic	Lorne
Maugerville	Rogersville	North Lake	Northampton
Minto	Southesk	Prince William	Peel
New Maryland		Queensbury	Perth
Northfield		Southampton	Perth-Andover
Oromocto		Stanley	Plaster Rock
Première Nation d'Oromocto			Richmond
Saint Marys			Simonds
Sheffield			Première Nation de Tobique
Tracy			Wakefield
Waterborough			Wicklow
			Wilmot
			Woodstock
			Première Nation de Woodstock

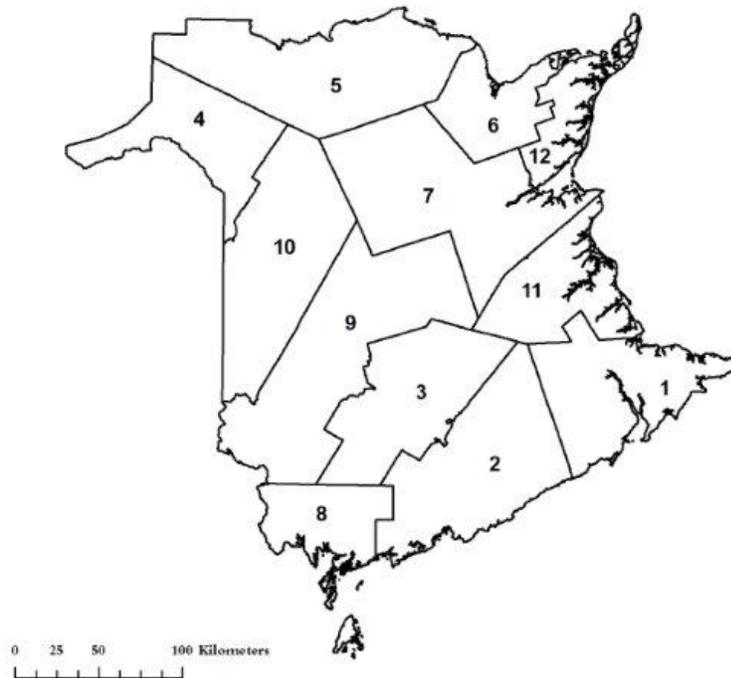
* La liste n'est pas exhaustive, elle peut inclure d'autres collectivités non énumérées se retrouvant dans chacune des 12 régions.

NORD

RÉGION 4* Edmundston / comté de Madawaska / Grand-Sault	RÉGION 5* Comté de Restigouche	RÉGION 6* Bathurst et les environs	RÉGION 12* Péninsule Acadienne
Baker Brook	Addington	Allardville	Alnwick
Clair	Atholville	Bathurst	Bas-Caraquet
Drummond	Balmoral	Beresford	Bertrand
Edmundston	Belledune	New Bandon	Première Nation de Burnt Church
Grand Falls	Campbellton	Nigadoo	Caraquet
Lac Baker	Charlo	Première Nation de Pabineau	Grande-Anse
Madawaska	Colborne	Petit Rocher	Inkerman
Première Nation de Madawaska	Dalhousie	Pointe-Verte	Lamèque
Notre-Dame-de-Lourdes	Durham		Le Goulet
Rivière-Verte	Première Nation d'Eel River Bar		Maisonnette
Saint-André	Eel River Crossing		Neguac
Sainte-Anne	Eldon		Paquetville
Sainte-Anne-de-Madawaska	Grimmer		Sainte-Marie – Saint-Raphaël
Saint-François	Indian Ranch		Saint-Isidore
Saint-François de Madawaska	Kedgwick		Saint-Léolin
Saint-Hilaire	Saint-Quentin		Saumarez
Saint-Jaques	Tide Head		Shippagan
Saint-Joseph			Tracadie-Sheila
Saint-Léonard			
St. André			
St. Hilaire			
St. Leonard			

* La liste n'est pas exhaustive, elle peut inclure d'autres collectivités non énumérées se retrouvant dans chacune des 12 régions.

CARTE DES RÉGIONS DES RIC DE LA SIES



ANNEXE B

CRITÈRES DE RECONNAISSANCE (Tirés du Règlement du Nouveau-Brunswick 2010-137)

Pour l'application de l'alinéa 32(1)b) de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, les critères de reconnaissance d'un groupe à titre de réseau communautaire d'inclusion sont les suivants :

a) une structure de gouvernance est en place pour le groupe et elle comprend un conseil d'administration formé d'au moins :

- (i) une personne qui est un employé au sens de la *Loi sur la Fonction publique* ou un membre de l'Assemblée législative,
- (ii) une personne qui représente le secteur des entreprises,
- (iii) une personne qui représente le secteur sans but lucratif,
- (iv) une personne qui vit ou a vécu dans la pauvreté;

b) deux lettres d'appui de la communauté à la reconnaissance de ce groupe à titre de réseau communautaire d'inclusion;

c) le groupe est capable d'obtenir des ressources financières ou de s'assurer les services de bénévoles;

d) le groupe est capable de répondre aux besoins linguistiques des deux communautés linguistiques officielles dans la région où il œuvrera;

e) le groupe a une procédure de gestion financière en place fondée sur des principes comptables généralement reconnus.

ANNEXE C

FORMULAIRE DE DEMANDE EN VUE DE DEVENIR UN RÉSEAU D'INCLUSION COMMUNAUTAIRE (RIC)

Date limite : le 22 décembre 2010 à 16 h

Date de réception _____	Région n° _____ (réservé à l'administration)
-------------------------	--

DEMANDEUR

Nom du groupe		
Nom de l'organisme constitué en corporation qui est membre du groupe		
Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance de l'organisme (le cas échéant)		
Principale personne-ressource du groupe :		
Prénom	Nom	Titre
Adresse de voirie		
Ville	Province Nouveau-Brunswick	Code postal
Téléphone (R) 506- (T) 506-	Télécopieur 506-	Courriel

RÉGION DU RIC

Pour quelle région présentez-vous cette demande?

Région n° _____

PROPOSITION EN VUE DE DEVENIR UN RÉSEAU D'INCLUSION COMMUNAUTAIRE

Résumez de quelle façon votre communauté appuie cette demande. *Annexez au moins deux lettres d'appui.*

RESSOURCES FINANCIÈRES ET BÉNÉVOLES

Décrivez comment le RIC que vous proposez peut mettre à contribution les ressources financières ou bénévoles de la communauté.

GESTION FINANCIÈRE

Décrivez la procédure mise en place par le RIC que vous proposez pour assurer la gestion financière selon des principes comptables généralement reconnus.

BESOINS RELATIFS AUX LANGUES OFFICIELLES

Veillez indiquer comment le RIC que vous proposez satisfera aux besoins de votre région en matière de langues officielles.

PLAN RÉGIONAL PROVISOIRE

Décrivez brièvement comment votre RIC prévoit réduire la pauvreté conformément au plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick (*Ensemble pour vaincre la pauvreté*).

SIGNATURES

Nom du demandeur	Région du RIC
Nom de l'organisme constitué en corporation	
_____ Signature du demandeur principal	_____ Date
_____ Signature de l'autorité exécutive de l'organisme parrain	_____ Date

Vous pouvez envoyer votre demande :

Par la poste

Société de l'inclusion économique et sociale
 703, rue Brunswick, Maison Scovil
 C.P. 6000
 Fredericton (Nouveau-Brunswick) EB3 5H1

Par télécopieur

506-444-2978

Par courriel

esic-sies@gnb.ca

**LES DEMANDES DOIVENT PARVENIR
 À DESTINATION AU PLUS TARD
 le 22 décembre 2010 à 16 h.**